



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION ET L'ACTION

Séance du 28 février 2023 à 18h

Date de la convocation : 20 février 2023

Présidence : Patrick LAGARDE Nbre de délégués en exercice : 44 Nbre de délégués présents : 27

Nbre de pouvoirs: 9

Nbre de délégués votants : 35*

* Mr JACQUEMIN Anicet (délégué suppléant CCGHV) était présent lors du Comité Syndical mais n'a pas voté car son délégué titulaire, à savoir, Mr BERTRAND Michel, était également présent.

Etaient présents ou excusés :

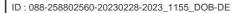
PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	ХР	BALAUD Frédéric	Е
AID Bachir	Р	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	Р	BERTRAND Claude	
ALEMANI Roger	Р	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	Р	CHANE Elisabeth	
BERTRAND Michel	Р	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	Р	CHOSEROT Philippe	
BOGARD Gérard	E	CLAUDE Pascal	Р
BONNE Grégory	E	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	E
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	E	DUFOUR Carole	
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	E
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	
DURUPT Thierry	E	GORNET Daniel	
EURIAT Thierry	Р	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GIRARDIN Anne	XP	GUILLOT Jean-François	
GRIMILLOT Patricia	Р	HANS Francis	
HAAS Francis	Р	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	Р
HENRI Brigitte	E	JEANNOT Arnaud	



Reçu en préfecture le 07/03/2023 52LO



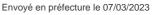


Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

LILINADEDT CLASSICA	١.	LACCEDONT Elizabeth	ı
HUMBERT Stanislas	Р	LASSERONT Elisabeth	
JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	Р	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	
LACROIX Rémi	Р	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	Р	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	Р	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	XP	PAGELOT Dominique	E
LIENARD Pascal	XP	PAPI Agnès	
MANGEL Joël	Р	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	Р	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	Р	ROBIN Patrice	E
MEYER Gérard	XP	ROUDOT Gérard	
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	Р	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	Р	STACH René	Р
TACQUARD Bernard	XP	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Bruno	E	THIRIET Jean-Luc	
TOUSSAINT Michel	Р	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	XP	VINCENT Patrick	
VIDOT Cyril	Р	VIRTEL François	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP		
WILLEMIN Jenny	Р		

Pouvoirs: C. ADAM à JF. MAURICE / A. GIRARDIN à M. BERTRAND / D. HARPIN à A. LABAT / B. LAURENT à R. ALEMANI / B. TACQUARD à P. LAGARDE / J. VALANCE à JM LALANDRE / JM. VONDERSCHER à C. VIDOT / G. MEYER à P. CLAUDE / P. LIENARD à D. ANDRES







Reçu en préfecture le 07/03/2023 Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Délibération n° 2023/1155

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

Voir rapport détaillé ci-dessous.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE



/Débat & rapport d'orientation budgétaire

28 février 2023





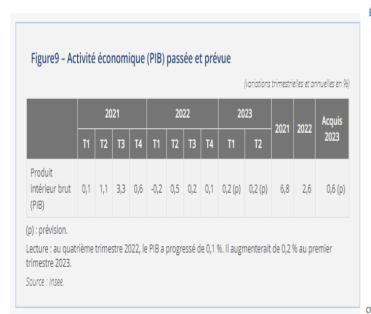
Un budget de sobriété

1.1 Le contexte conjoncturel mondial et son impact financier

Telle qu'annoncée par la Banque de France, une croissance faible de 0.1% a été observée sur le mois de janvier 2023.

A court terme, les indicateurs d'évolution des prix de l'énergie, les index d'évaluation de l'activité économique française ainsi que l'indice du prix à la consommation (graphique ci-dessous) ne prévoient pas de retour au calme.

Malgré un projet de Loi de Finances 2023 prévoyant des leviers de contrôle, de compensation ou de réductions des effets conjoncturels négatifs, les contours non encore maitrisés nous obligent à un pilotage de notre activité avec des contraintes qui se multiplient.





Champ: France Source : Insee - indices des prix à la consommation

1.2 Les facteurs impactant de notre activité

- √ La crise mondiale induite par le conflit russo-ukrainien a entraîné une crise économique et énergétique;
- ✓ La baisse de la demande des matières 1ères secondaires a provoqué une situation de saturation des centres de tri et de chute des cours mondiaux de reprise des matériaux devenus très fluctuants:
- ✓ Une augmentation de la TGAP :
 - +1 € sur toute tonne incinérée.
 - + 11€ sur toute tonne enfouie.

Soit une charge TGAP augmentée de + de 150 000 € pour l'année soit mutualisée + 1.60€ /tonne traitée ;



Reçu en préfecture le 07/03/2023 Publié le

✓ Une inflation d'environ 6 % générant une envolée conjoncturelle in :088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE observée sur nos marchés publics et les clauses d'imprévisibilité posées par certains prestataires ;

Sans omettre la revalorisation récurrente du salaire minimum rajoutée à l'augmentation du point d'indice de 2022 de rémunération des agents publics.

C'est avec ces rappels et impacts que nous débuterons donc notre échange sur l'élaboration d'une stratégie commune de gestion budgétaire 2023.

Le Syndicat Mixte départemental, de par sa compétence de traitement et d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés a, entre autres, pour mission d'identifier les points de leviers et d'amélioration des dispositifs existants avec pour objectif de maîtriser les coûts de la gestion des déchets qui, nous vous le rappelons, doivent s'appréhender de manière globale et multi filières.

Il apparait utile, en préambule, d'afficher les coûts de la gestion des déchets ménagers dans les Vosges obtenus grâce à la matrice compta coûts, issue d'un référentiel national Ademe, dans lequel nous sommes engagés depuis 10 ans et qui constitue des données fiables et comparatives avec celles de la région GE et du national :

- Le coût aidé du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets ménagers) dans les Vosges en 2021 est de 91.20€/habitant.
- A comparer aux 110€/habitant au national (données ADEME 2020).
 - → Soit + 18.80 €/habitant représentant un écart de plus de 20 %.

Ces données révèlent la bonne performance du service public collecte et traitement dans les Vosges.

Pour autant, les crises environnementales et économiques que nous traversons font force de loi et l'ensemble des facteurs impactants évoqués nous amènent à accélérer le processus de sobriété dans lequel nous sommes tous dorénavant engagés.

Des constats qui nous obligent à actionner ensemble TOUS les leviers envisageables. Non pas pour uniquement absorber les écarts tarifaires, mais éviter tout gaspillage financier au travers d'un objectif de coût évité afin de répondre aux objectifs des socles règlementaires (Loi TEPC, AGEC, Plan Régional) et LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DEREGLEMENTS CLIMATIQUES.



Eléments technico-économiques

2.1 Les ordures ménagères

2.1.1 Situation 2023

90 160 tonnes de déchets résiduels et de tout-venant auront été produites en 2022 contre 93 012 tonnes en 2021 soit 2 852 tonnes en moins (- 3,07 %).

En 2022 : la production d'OM par habitant s'élève à 239 kg composés de :

- → 192 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : à 🌂 4,14 kg
- → 48 kg de tout-venant (incinéré ou enfoui issu des déchèteries et des collectes en porte à porte) : à 🔰 - 2,34 kg.

L'inflation de 6 % en France en 2022 a mécaniquement provoqué une baisse de la consommation des ménages et donc une baisse des OMR et du TVI sur le département des Vosges entre 2021 et 2022.

2.1.2 Tonnages prévisionnels 2023

Les projections de tonnages transmises par vos soins pour 2023 sont quasiment identiques aux tonnages, produits en 2022.

Selon ces données transmises, les tonnages à prendre en compte se répartiraient ainsi :

- → **71 793 tonnes** d'OMR.
- → 17 771 tonnes de tout venant incinérables issues des déchèteries.
- → Soit **89 564 tonnes** au global à transiter , transporter et traiter.

Ces tonnages estimés excèdent la capacité nominale de FENIIX à hauteur d'environ 13 000 tonnes (OM, refus de tri et déchets assimilés pris en charge par Sovodeb). Ils nécessiteront le recours à d'autres sites extérieurs au département :

Les UVE de :

- Chaumont (51),
- Noidans le Ferroux (70),
- Voire celle de Dijon en cas de besoin,
- Et l'ISDND de Villoncourt pendant les arrêts techniques, les avaries et une partie du flux tout venant.

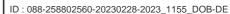
Pour rappel:

Chaque tonne envoyée sur un autre site de traitement coûte entre 23€ et 65 € plus chère que notre UVE. Nous rappelons ce constat lors de tous les DOB.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



2.1.3 Transitage

• 8 quais de transfert utilisés :

→ 6 en régie

→ 2 en prestations de services délégués.

• Charges prévisionnelles 2023 : 850 K€

Tarif péréqué 2023 proposé : 10,50€/tonne

En raison des augmentations tarifaires/révision d'indices, il est observé pour 2023 une hausse des tarifs de transitage de + 2.94 %.

Détail des tarifs des différents transits utilisés :

TRANSIT de départ	Prix TTC Evodia 2022	Prix TTC Evodia 2023	Evolution 2022/2023
Epinal	7,70 €/t	8,80 €/t	14%
Fresse sur Moselle	12,33 €/t	13,09 €/t	6%
Gérardmer	8,00 €/t	8,00 €/t	0%
Mandres sur Vair	15,13 €/t	16,94 €/t	12%
Saint Dié des Vosges	13,55 €/t	11,18 €/t	-17%
Mirecourt	10,57 €/t	12,04 €/t	14%
Neufchâteau	13,49 €/t	13,49 €/t	0%
Saulxures s/ Moselotte	8,00 €/t	8,00 €/t	0%

2.1.4 Transport

La conjoncture économique défavorable génère une augmentation de tous les postes liés à cette prestation (prix du carburant, de la main d'œuvre, des matières premières etc...)et impacte les indices de révision prévus à certains marchés.

En réponse à la circulaire n° 6338/SG du Premier Ministre du 30 mars 2022 qui faisait rappel au fondement de la théorie de l'imprévision, il a été décidé le versement d'une indemnité à notre prestataire principal jusqu'à la fin d'année 2023 sur la base d'un partage d'un surcoût éventuel à hauteur de 2/3 pour le Syndicat et 1/3 pour le prestataire.

La base de calcul est axée sur l'évaluation du taux de croissance du CNR articulé comparativement à la période de février 2022 (date du début du conflit ukrainien).

Par ailleurs, une enveloppe de 30 K€ est intégrée pour le surcoût de transport du TVI depuis le quai de transfert de Razimont pour les chargements inférieurs à 14 t et les semi-remorques qui doivent être mises en débord pour pallier l'insuffisance de capacité de la fosse de ce transit.

→ Conséquence : le prix du transport va augmenter en raison de l'inflation qui impacte l'activité du transport routier pour une évolution par rapport à 2022 : + 6.80 %.



• Charges prévisionnelles 2023 du poste : environ 875K€

Tarif péréqué 2023 proposé : 11€/tonne

2.1.5 Traitement

Les travaux réalisés sur l'UVE FENIIX se sont achevés à la fin de l'année 2021. L'année 2022 fut donc la première année complète d'exploitation de l'usine. L'usine a traité 81 380 tonnes au global.

L'enjeu pour cette année 2023 est d'être au plus près du point nominal de fonctionnement du four se situant à 10.78t/heure en améliorant la qualité des apports pour diminuer le PCI et augmenter la capacité de combustion.

Pour information:

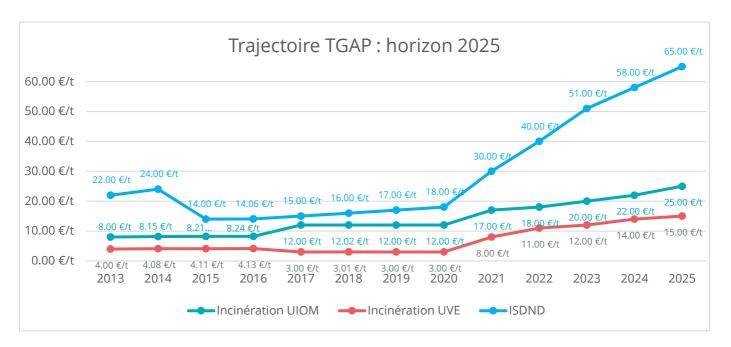
- PCI moyen des OMR = 9 300 KJ (kilojoules)
- PCI moyen du TVI = 14 600 KJ

Le TVI présente donc un PCI élevé qui nuit au rendement du four. Un tri augmenté dans les déchèteries entrainant le respect du cahier des charges de la benne TVI permettrait d'améliorer le débit du traitement des ordures ménagères.

Le tarif de traitement proposé pour 2023 intègre :

- → La révision des indices défavorables pour cette année sur tous les sites de traitement utilisés.
- → Le détournement des tonnes pendant les 3 semaines d'arrêt technique du printemps.
- → Un différentiel de tarif à la tonne conséquent entre Feniix et les autres sites utilisés.
- → L'augmentation de la TGAP correspondant à environ 150 000€ de charges augmentées soit 1.60€ par tonne moyennée.

Focus sur l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)





Reçu en préfecture le 07/03/2023

Dublió la



→ La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est sur une traject lo :088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE années. Selon les performances environnementales des installations de traitement, l'augmentation de la TGAP appliquée chaque année est plus ou moins marquée.

- → En 2023, pour FENIIX, la hausse de la TGAP est de + 1€ HT par tonne incinérée.
- → Concernant l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Villoncourt, l'augmentation de la TGAP applicable en 2022 est de + 11€ HT par tonne enfouie.

Selon le prévisionnel de tonnages transmis par vos collectivités et un plan de charge nécessitant le recours de sites autres que Feniix :

→ Coûts prévisionnels 2023 : 10 390 K€

→ Atterrissage tarifaire 2023 : 116 €/tonne

→ Soit une évolution/2022 : + 7.41 %

2.1.6 Évolution tarifaire des 3T en schéma classique de tarification pour 2023 :

→ Transitage: 10,50 €/tonne (hausse de 2.94 %)

→ Transport: 11 €/tonne (hausse de 6.80 %)

→ Traitement : 116 €/tonne (hausse de 7.41 %)

→ 3 T = 137.50 €/tonne soit + 7% d'augmentation tarifaire par rapport au tarif 2022.

Face à ces contraintes d'élaboration budgétaire imposées par les augmentations mécaniques des tarifs en raison de l'inflation et de la TGAP, il apparait que le SEUL effet de levier repose sur la baisse des tonnages produits par les ménages.

Les constats:

Il a été évoqué lors des précédents débats d'orientation budgétaire la piste d'optimisation qu'il était possible d'activer afin de maitriser les coûts de traitement : l'évitement des tonnes à détourner.

Face à la hausse de + de 7 % envisagée qu'il faudra répercuter sur le tarif à la tonne , il nous parait important et nécessaire d'informer et de mobiliser le citoyen afin de pouvoir tous ensemble maitriser cette dérive conjoncturelle.

Il apparait très clairement que le département gagnerait à maitriser ses productions d'ordures ménagères.



ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Les enjeux:

- → 1 intérêt élevé d'être en autonomie sur notre usine d'incinération Feniix (de ne plus avoir recours à d'autres sites extérieurs pour traiter nos déchets hors arrêts techniques).
- → Renforcé par la structuration tarifaire de Feniix (contrat DSP).
 - o 1er palier correspondant à 77 000 tonnes au tarif moyen de 109.50€/tonne.
 - 2e palier au-delà de 77 000 tonnes au tarif de 126 .50 €/tonne (réservé aux refus de tri et aux tonnes de déchets assimilés gérés par SOVODEB).

L'alternative proposée par le Bureau (voté à l'unanimité le 20.01 dernier) repose sur un engagement politique et un challenge citoyen :

- → Trajectoire de réduction de tonnages à engager dès cette année.
- → Trajectoire d'autonomie sur Feniix en visant uniquement le palier de 77 000 tonnes produites par les Vosgiens.
- → Sobriété financière.
- = Coût évité sur une année de 1.50 million d'euros soit environ 4€/habitant.

	Détail par collectivité		
TERRITOIRE	Economie escomptée	Equivalent par habitant	Economie réalisée en %
2C2R	53 540,20 €	4,00€	20%
CASDDV	397 018,28 €	5,28€	16%
CCBHV	40 173,00 €	2,63€	12%
CCHV	86 751,56 €	4,00€	13%
CCGHV	53 900,00 €	3,60€	7%
CCMD	48 254,92 €	3,79€	14%
CCOV	92 447,13 €	3,83 €	13%
ССТЕ	71 333,36 €	3,93 €	14%
SICOTRAL	- €	- €	0%
SICOVAD	690 255,16 €	4,47 €	13%
Total	1 533 673,61 €	4,10 €	13%



Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Les moyens :

Une trajectoire vertueuse et une facturation différenciée sur le traitement.

La trajectoire d'atteinte d'autonomie sur Feniix à 77 000 tonnes permet d'être à un tarif maitrisé (fin DSP en 2043).

- → Pour mémoire : le tarif de traitement 2022 = 108€/tonne.
- → Le tarif de traitement 2023 estimé (plan de charge habituel avec recours aux sites de traitement extérieurs au 88) = 116€/tonne.
- → Tarif de traitement « optimisé » reposant sur le 1er palier de tonnages de Feniix (77 000 tonnes) = 109.50€*.
 - * Différence entre le tarif de 2022 et celui optimisé de 2023 = le surcoût de la TGAP imposé par l'Etat (+1.50€/tonne).

Il est ainsi proposé un budget prévisionnel axé sur le traitement, engageant une dynamique de sobriété de la gestion des déchets, d'autonomie sur Feniix et de mobilisation collective à produire moins et trier mieux.

Il repose sur le principe :

- → D'un pacte moral d'engagement des Vosgiens à participer à l'effort de réduction des déchets (à l'image de la réduction de la consommation énergétique lancée par le Gouvernement ou encore celle de la consommation d'eau observée sur nos territoires face aux difficultés climatiques) accompagné d'une communication forte et portée par tous.
- → D'un contrat d'objectifs entre Evodia et ses adhérents.

Afin d'assurer la maîtrise du coût de gestion des ordures ménagères.

Les critères constitutifs de la facturation différenciée proposée :

- → Principe d'autonomie sur Feniix :
 - Viser le 1er palier de la tranche tarifaire 1 basé sur 77 000 tonnes assurant la maîtrise tarifaire du traitement des déchets.
 - O Diminuer la production d'OMR et du tout-venant incinérable issu des déchèteries.
 - L'objectif est de produire et donc traiter que 77 000 tonnes nécessitant :
 - > Une baisse de 15 % des OMR :
 - Excepté pour les CL dont le ratio de production est inférieur ou égal à 100 kg actuellement (3 CL concernées).
 - Et pour la CC de Gérardmer Hautes Vosges qui en raison de sa classification « zone touristique » et qui comptabilise 1.3M de nuitées/an, serait à 7 %.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le





Tout en sachant que la moyenne départementale est à 48 kg, que toutes les déchèteries du département sont équipées des filières de valorisation et que de nouvelles filières permettant de réduire des flux d'ordures vont encore être développées cette année.

- Tous les dispositifs et moyens matériels permettant à l'habitant de trier mieux et produire moins sont déjà existants.
 - Cela repose sur un engagement collectif, une communication collective, forte et soutenue.
- → Comment serait facturé le traitement des tonnes produites :
 - O Les 4 trimestres de 2023 seraient facturés sur la base du tarif « optimisé » de 109.50€/tonne.
 - Au terme du 4^e trimestre : bilan de tonnages/collectivités et régularisation pour toute tonne produite au-delà de l'objectif fixé au tarif de 9 €/tonne (= 118.50 € - 109.50 €).

Appel complémentaire par collectivité :

Collectivités	Etat financier de facturation complémentaire de 9 € la tonne en cas de non atteinte des objectifs
2C2R	3 441,87 €
CASDDV	25 522,60 €
CCBHV	2 582,55 €
CCHV	5 576,89 €
CCGHV	3 465,00 €
CCMD	3 102,10 €
CCOV	5 943,03 €
ССТЕ	4 585,72 €
SICOTRAL	- €
SICOVAD	44 373,55 €
Total	98 593,30 €

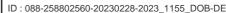
Tous les éléments et conditions sont réunis pour tendre vers l'atteinte d'objectifs permettant de maîtriser le budget de la gestion des déchets ménagers sur les Vosges jusqu'à la fin du mandat, reposant sur une mobilisation et un engagement collectif à travers :

- → 1 défi citoyen ;
- → 1 objectif commun et partagé ;
- → 1 engagement collectif par le biais d'un contrat d'objectifs : Evodia et ses adhérents ;
- → 1 portage politique départemental ;
- → Des messages/actions de communication communs et partagés ;
- → Un suivi et retour avec chaque adhérent et les habitants.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



Alternative tarifaire optimisée des 3 T proposée pour 2023 :

→ Transitage: 10,50 €/tonne (hausse de 2.94%).

→ Transport: 11 €/tonne (hausse de 6.80%).

→ Traitement : 109.50 €/tonne (hausse de 1.39%) : tranche 1 correspondant à l'objectif – 15 % et aux 77 000 tonnes sur Feniix.

→ Traitement: 118.50 €/tonne: tranche 2 correspondant aux tonnages supérieurs à l'objectif, traités en sites extérieurs à un tarif péréqué.

Tarif 3 T = 131 €/tonne dont 13.20€ de TGAP.

Détail des actions/messages en soutien de la démarche : Cyril VIDOT – Vice-Président

Nous avons besoin pour soutenir notre démarche de faire appel au bon sens commun et à un engagement collectif politique et citoyen.

Cette trajectoire baissière fixe un cap.

Sans ce cap, cet engagement collectif, rien ne nous assurerait en 2023 que les pratiques de nos administrés s'amélioreraient.

Pour autant, tous les dispositifs existent.

En qualité d'élus, nous avons tous réalisé au sein de nos collectivités des efforts afin de mettre à disposition des moyens pour réduire et trier mieux.

Cela prouve bien que nous devons et pouvons aller au-delà. Augmenter les consciences pour accélérer l'évolution vers des pratiques plus vertueuses et efficaces. La situation de crise que nous connaissons constitue une opportunité et un devoir de résilience. Il s'agit l'importance de la transformation comme principe clé d'une approche nécessairement globale et transversale. En cela, la notion de résilience est fortement imbriquée avec celle de transition écologique.

Nous l'avons malheureusement constaté ces dernières décennies : l'amélioration des performances (soit moins de déchets mais surtout plus de tri) a toujours fait suite à des crises : la marée noire de l'Erika en 1999, la crise de la « vache folle » dans la foulée, la crise économique de 2008...

Autant de fois où nos administrés ont pris conscience de l'impact de nos modes de consommation et des conséquences délétères sur notre planète.

Plus récemment, comme l'indiquait Patrick, l'engagement citoyen auquel à fait appel Madame la 1^{ère} Ministre en décembre pour réduire notre consommation électrique, éviter le black-out et limiter les hausses financières sur les énergies a généré un déclic. Suivi d'effet. Et il va en être assurément pareil dans les prochaines semaines avec l'eau et l'état de sécheresse que nous connaissons déjà en plein hiver.

Face à cette situation actuelle de crises cumulatives, les collectivités poursuivent leurs efforts pour améliorer la qualité de vie des habitants, préserver l'environnement, tout en apprenant désormais à « vivre



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

avec » l'incertitude. La population est plus que jamais concernée, sensible des moyens dont elle dispose pour agir.

Nous pouvons donc faire appel au bon sens des Vosgiens. Il convient juste de leur expliquer ce que l'on attend d'eux et pourquoi. Puis de revenir vers eux en assurant le suivi de ce défi que nous leur lançons.

En appui à ce défi citoyen, des actions fortes, prégnantes et engageantes seraient mises en place dans le cadre dans un programme de communication de grande ampleur mais également une communication de proximité pour inciter tous les publics à s'inscrire dans la dynamique départementale.

Ce contexte de sobriété nationale, voire internationale, ouvre le champ des possibles et représente une véritable opportunité pour AGIR ENSEMBLE. Porter comme un étendard l'impulsion aux changements de comportements, aux nouveaux modes de consommation et d'habitude en lien avec le quotidien des Vosgiens.

Cela se traduirait de différentes façons :

- La réalisation d'un slogan engageant et percutant qui serait le fil conducteur des actions de communication, à l'instar de la campagne gouvernementale autour de la réduction des dépenses énergétiques.
- En termes de déploiement, une campagne de communication générale serait mise en place grâce aux divers médias présents sur le département des Vosges. Cette communication permettra de transmettre des actions concrètes pour engager les citoyens dans cette démarche collective, notamment en les interpellant.
- Cette communication s'appuierait sur des « ambassadeurs vosgiens » afin de porter la bonne parole.
- Evodia intensifierait les visites des sites industriels de traitement des déchets ainsi que les entreprises de recyclage. Ce sera l'occasion d'engager également les visiteurs dans notre démarche et de les inciter à agir. Les ateliers participatifs ainsi que les événements spécifiques ponctueront l'année.

Un travail tout particulier sera réalisé pour toucher les jeunes adolescents/jeunes adultes. Des nouveaux supports et outils seront donc utilisés.

Pour endiguer les erreurs de tri, particulièrement les « imbriqués » (principale erreur de tri), des actions de communication seront également déployées dès le printemps ainsi que des actions de terrain permettant l'accompagnement de proximité des habitants.

- Le lancement des nouvelles filières en déchèteries sera de fait accompagné d'une communication adéquate tout au long de l'année.
- Evodia s'appuierait également sur une mobilisation citoyenne accrue soit en lançant des challenges citoyens soit en intégrant les habitants dans le portage des messages et d'actions de proximité. Evodia s'appuiera aussi sur un levier puissant : la mise en place d'un réseau d'ambassadrices pour porter la bonne parole.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

Pour un déploiement sur l'ensemble des territoires, un groupe de ID : 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE chargés de communication des collectivités, les groupes citoyens et les élus engagés.

3. Collecte sélective

3.1 Contexte 2022 : difficile évacuation de la matière

Dans le sillage de la COVID et de la guerre en Ukraine, le marché mondial des matières premières a été très tendu depuis fin 2021.

Au cours de l'année, certaines filières de production ont été quasiment saturées et ont refusé de la matière.

Nos repreneurs des plastiques et des cartons ont rencontré en particulier des difficultés pour trouver des débouchés. La situation s'améliore depuis la fin d'année.

Il est à remarquer que l'année 2022 est marquée par un tassement des performances de tri des emballages multi-matériaux et des fibreux. La baisse du pouvoir d'achat et donc de la plus faible consommation des ménages en particulier sur les produits alimentaires en est très certainement l'explication. Il s'agit d'un phénomène national.

En revanche les performances de tri du verre ménager sont en hausse.

3.2 Charges: 2022 -> 2023

Les charges de collecte et de tri issues des marchés portés par ÉVODIA sont estimées à environ 5.3 millions d'euros pour 2023. Il s'agit d'une augmentation des charges de 6% par rapport à 2022 qui s'explique par une envolée des indices de l'ensemble des marchés.

3.3 Soutiens et recettes: 2022 -> 2023

Soutiens: CITEO 3.3.1

Les soutiens CITEO sont fixés par contrat et évalués selon les performances de tri à environ 5.1 millions d'euros. Il est important de rappeler que ce niveau de soutien est conditionné par l'atteinte des critères du soutien à la transition qui représente 1,8 million d'euros.

Il est rappelé également qu'un critère non atteint engendre une perte directe d'environ 600 000 €. Le montant de soutien annoncé d'environ 5.1 millions d'euros est axé sur l'atteinte des 3 critères du barème afin d'assurer les recettes maximales.

Ce soutien à la transition vient masquer l'augmentation des soutiens à la tonne triée dans le cadre du passage aux ECT. En effet, les ECT permettent un soutien bonifié des plastiques. Or, comme le soutien à la transition vient assurer un montant versé par CITEO équivalent à 2016, l'augmentation du soutien à la tonne triée vient diminuer la part du soutien à la transition, sans augmenter le montant total versé par l'éco-organisme.

Avec le prolongement du Barème F d'un an, on peut évoquer une évolution d'environ 10% de l'éco organisme des soutiens à la tonne triée de collecte sélective entre 2022 et 2023.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Acier : 62€/T -> 68€/T

O Aluminium: 400€/T -> 439€/T

Papier cartons non complexes : 150€/T -> 165€/T
 Papiers cartons complexes : 300€/T -> 329€/T

Plastiques : 660€/T -> 725€/T

3.3.2 Evolution de la reprise matières

Il est important de souligner que la valorisation de nos reprises matières est indexée sur l'évolution des cours, lesquels sont sujet à la forte volatilité des marchés. Compte tenu du contexte de tension et de la disponibilité des matières premières, les projections de production de tonnages de matières sélectives laissent éventuellement envisager un niveau de reprises 2023 estimé à près de 3,7 millions d'euros.

4. Filières spécifiques



M Déchèterie

Il est important de repréciser que 2 catégories de filières sont gérées par Evodia :

- Les filières spécifiques « hors REP »: 11 marchés portés par Evodia pour le compte de ses adhérents dans l'objectif d'optimiser les coûts de la collecte et du traitement. Les coûts sont refacturés à chaque adhérent à l'euro-l'euro au prorata de sa production. Certaines filières font l'objet de soutiens à la reprise. EVODIA se charge d'élaborer les décomptes pour reversement (charges ou recettes) à chaque adhérent.
- Les filières à responsabilité élargie du producteur « REP » : 14 filières à gérer. Elles sont en coordination avec un éco organisme qui va financer et organiser la mise en place de solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage approprié pour son produit. Des soutiens sont reversés à chaque adhérent en fonction des objectifs contractuels qui nous lient avec chaque éco organisme. EVODIA élabore les décomptes de soutiens financiers pour versement des « recettes » aux collectivités adhérentes.

4.1 Les filières spécifiques « hors REP »

Focus sur:

PLATRE

2022: Evolution des tonnages: -1%

Performance de collecte: 13.37 kg/an/hab

2023 → Projet d'avenant avec le prestataire Citraval jusqu'à fin décembre 2023.

Ce flux « plâtre » étant intégré dans la nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment « PMCB ».

Nous ne disposons pas suffisamment de visibilité sur le déploiement de cette nouvelle filière (toujours en attente d'informations sur le gisement, la grille tarifaire, le maillage).



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

HUISSERIES

2022: Evolution des tonnages: -1%

Performances de collecte: 6.95 kg/an/hab

2023 → Ce flux sera intégré dans la nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment « PMCB » verre plat.

Nous n'avons pas encore de visibilité sur le déploiement de cette nouvelle filière (sommes en attente d'informations sur le gisement, la grille tarifaire, le maillage).

Dès que nous disposerons de plus d'éléments quant au déploiement de cette nouvelle filière, une réflexion devra être mise en œuvre pour le marché en cours et sur la mise à jour de la grille tarifaire.





AMIANTE LIE

Performance de collecte : 0.33 kg/an/hab

2023 → Un seul marché de traitement jusqu'au 31/12/2024 : prestataire « Lingenheld » pour le traitement (le mieux disant par rapport à Suez).

→ Le transport : CITRAVAL

BOIS

Nous disposons de 2 repreneurs sur le département:

- Egger à Rambervillers
- NSG à Golbey

La proximité géographique permet aux collectivités de pouvoir utiliser l'exutoire le plus proche de leur déchèterie.

2022: Les tarifs du bois ont fait l'objet de renégociations. Il est à noter que d'une charge annuelle estimée à 140 K€, nous envisageons de reverser aux adhérents une recette équivalente à 214 K€, soit une plus-value de 354 K€.

Depuis 09/2022: reprise 17€/t pour Egger

• Depuis 10/2022: reprise 15€/t pour NSG

Evolution des tonnages : -13 %

Performance de collecte: 30.82 kg/an/hab



Recu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

2023 → Ce flux « bois » sera intégré dans la nouvelle filière Produits e in los los les 258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE Bâtiment « PMCB ».

Nous n'avons pas encore de visibilité sur le déploiement de cette nouvelle filière (sommes en attente d'informations sur le gisement, la grille tarifaire, le maillage).

Dès que nous aurons de la visibilité quant au déploiement de cette nouvelle filière, une réflexion devra être mise en œuvre pour le marché en cours et sur la mise à jour de la grille tarifaire.

BOIS TRAITE

Prestation à la demande sur le site situé à Saint Loup (Allier) (coût de transport élevé), il concerne le bois traité à la créosote (poteaux électriques, traverses de chemin de fer) et bois de couleur verte. Répartition des types de bois :

- 20 % de bois créosoté
- 80 % de bois "verts" type terrasse et bardage en bois.

2022: 86.16 tonnes

Coût traitement : 315.30€/tonne hors transport.

2023 → 2 réflexions entre le bois traité à la créosoté et le bois vert.

Le bois créosoté: augmentation du prix pour le traitement par le prestataire 361 €/t.

Certaines déchèteries ont quelques traverses de chemin de fer stockées.

Les quantités mises de côté sont très disparates.

Il s'agit du seul site au national à accepter ce type de bois.

Une étude sera réalisée pour identifier le gisement global concerné et étudier la faisabilité logistique pour le regroupement du flux avant transport vers le site de traitement.

Le bois de couleur verte :

Nous allons analyser la faisabilité de réception avec Egger et NSG de ce type.

HUILES ALIMENTAIRES

Une prestation sous marché de collecte et de regroupement

2022 : Le tarif a fait l'objet d'une renégociation (reprise passée de 120€ à 280€/tonne).

2023 → Renouvellement du marché sur la collecte et la valorisation des huiles alimentaires à prévoir.

DDS (HORS FILIERE REP)

Ce marché départemental pour la collecte et le traitement concerne tous les produits dangereux déchets diffus spécifiques qui ne rentrent pas dans la filière REP « ECO DDS ».

2023 → Arrivée nouvelle filière « atelier du peintre »: certains produits rentreront dans le périmètre « hors Eco » => dans le flux « emballages souillés » présent dans toutes les déchèteries. Tarif refacturé aux adhérents à 991.38€/t.

Démarrage prévu de cette nouvelle filière sur le T2 2023.

PLASTIQUES DURS

Prestataire: le SYTEVOM (département 70) pour le regroupement, massification, tri, mise en balle Objectif: détourner le plastique dur présent dans la benne tout venant.



Recu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

2022: Une phase test de mars à octobre avec 2 collectivités (SICOVAD et \$10 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE Gisement estimé à 542 tonnes sur les Vosges.

2023 → Poursuite du test pour les 2 collectivités.

En parallèle, nous devons analyser la pertinence de la poursuite de ce test avec l'arrivée de la filière « ABJ /JOUETS: Articles Bricolage Jardins et Jouets ».

Une caractérisation pourrait être envisagée pour analyser le % d'ABJ et JOUETS présents dans ce flux La mise en place de la nouvelle filière ABJ: démarrage estimée au T3 2023.



PLASTIQUE SOUPLE

2023 → Durée de la convention : du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Estimation pour 6 mois en 2023 : 100 tonnes.

Prestataire: le SYTEVOM (regroupement, massification, tri, mise en balle).

POLYSTYRENE

Prestataire: le SYTEVOM : regroupement, massification, tri, mise en balle et revente.

Gisement estimé: 110 tonnes sur les Vosges.

4.2 Les filières spécifiques « REP »

Dans le cadre de la loi « AGEC », la réglementation évolue imposant de nouvelles obligations sur des filières en place et/ou la création de nouvelles filières à mettre en place.

PILES - Eco Organisme COREPILE

2022: Baisse tonnage de -2%.

2023 → Poursuite sur l'éligibilité du versement d'un soutien financier. Versement à l'année n+1

DEEE – Eco Organisme ECO SYSTEM

2022: Tendance nationale à la baisse : - 12 % pour notre territoire.

Cette baisse est due à une diminution de la consommation des ménages par l'effet post-covid (forte consommation en 2020 et 2021).

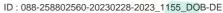
Décision des pouvoirs publics : Eco System devient l'Eco Organisme référent (versement des soutiens, prise en charge des coûts de collecte, développement du réemploi).

2023 Dijectif de développement d'une dynamique autour des zones de réemploi



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



MEUBLES – Eco organisme ECOMAISON (ex Eco Mobilier)

2022: Baisse des tonnages: -6%

Cette baisse est due à une diminution de la consommation des ménages, par l'effet post-covid (forte consommation en 2020 et 2021).

2023 → Développement de la collecte des « petits rembourrés » au sein des déchèteries.





ATELIER DU PEINTRE - Eco ORGANISME ECO DDS : nouvelle filière

Signature du contrat au 01/01/2023 au 31/12/2027.

2023 → Mise en place de la nouvelle filière et formation et accompagnement des gardiens pour la mise en œuvre de cette nouvelle filière.

Cette filière fera l'objet d'une analyse et d'un suivi quant au démarrage de la filière: vérifier la compréhension auprès des gardiens, suivi des quantités collectées et de la conformité des produits acceptés dans ce flux « non conformités ».

Eligibilité d'un soutien opérationnel: 80€/déchèterie pour 35 déchèteries soit 2800€.



Article Bricolage et Jardin-Jouets : Eco organisme ECOMAISON

Filière nouvelle avec signature de 2 contrats sur 2023.

2023 → Gisement : 2 kg/an/hab.

Démarrage opérationnel à partir de juin.

Soutien opérationnel : 250€/déchèterie équipée pour ABJ et jouets.

34/38 déchèteries seront équipées.

Soutien tonnage mutualisé avec la benne meuble : 20€/t.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Article sports et loisirs – Eco Organisme ECOLOGIC

2023 → Contrat à venir.

Un état des lieux permettra d'identifier la volonté des collectivités d'accueillir cette filière.

Articles bricolage et jardins thermiques motorisés – ECO organisme ECOLOGIC

2023 → 2 contrats à venir.

Un état des lieux permettra d'identifier la volonté des collectivités d'accueillir cette filière.

TEXTILE – Eco organisme REFASHION

Nouveau contrat: 2022 - 2028.

Filière à coût zéro pour les collectivités permettant une économie de 232 000€ de coût de traitement.

2023 → Nouveau contrat (collectivité et opérateur) avec Refashion.

Plan de développement de la collecte et du maillage en cours d'élaboration.

PMCB – Produits matériaux de la construction et du bâtiment: Eco Organismes: en cours.

Cette filière non intégrée au budget en raison de l'attente d'éléments sur :

- l'Eco organisme coordonnateur.
- Le gisement.
- Les grilles tarifaires.
- Le maillage sur notre département: les metteurs sur le marché, les déchèteries professionnelles, les déchèteries publiques qui accueilleront des professionnels.
- → Une veille est assurée. La situation est complexe entre les différents éco organismes agréés. Et rien n'assure que la filière puisse démarrer en mai. A suivre.

5. Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique

Evodia s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de sobriété en déployant une boucle vertueuse enclin à la transition écologique, économique et énergétique. Cette transition devra s'accélérer dans les prochaines années en s'appuyant sur une économie de la durabilité et de la réparation.

Réduire les déchets à la source est l'objectif vers lequel nous devons tous tendre. Aussi bien d'un point de vue environnemental, sociétal que financier. Evodia n'a de cesse depuis sa création de mener des projets ambitieux et innovants pour impulser le zéro déchet de façon collective et concertée. Inscrit dans ses statuts et dans son ADN, le Syndicat continuera d'œuvrer dans ce sens, pour le bien commun.

Si déchet il y a, Evodia mettra un point d'honneur à créer des synergies pour que le déchet des uns soit la ressource des autres, créant ainsi au cœur des Vosges une économie 100% circulaire, génératrice d'emplois et de ressources non délocalisables.

Evodia accompagnera également tous les publics (citoyens, entreprises, associations, institutions...) vers plus d'éco-exemplarité dans leurs modes de vie, modes de consommation et fonctionnements.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



6. Les frais généraux

Face aux difficultés rencontrées dans la gestion des dépenses et les recettes nécessaires à leur couverture, nous sommes engagés dans un programme de sobriété.

Après un effort proposé pour les citoyens, le Syndicat s'engage de son coté à figer le coût de la participation de cotisation à l'habitant appelé chaque année à ses adhérents. L'objectif fixé ici est de pouvoir réduire des postes de dépenses, générer des économies, afin de pouvoir financer des augmentations structurelles qui ne pourront pas être empêchées. C'est ainsi que s'engage toutes les mesures nécessaires au pilotage de frais généraux à hauteur de 3.69€ que nous vous proposons de figer jusqu'à la fin du mandat.

Il est rappelé que les frais généraux comprennent :

- Les frais de structure : environ 320 K€
- Les indemnités des élus : environ 65 K€
- Les charges de personnel : pour un coût prévisionnel d'environ 1 290 K€.
 La politique de maitrise et de pilotage de la masse salariale suit son court. Un poste de charge stable entre 2022 et 2023 après analyse de la projection budgétaire à effectif complet.
- Les accompagnements à destination des adhérents : env. 100 K€.
 Il s'agit des missions et accompagnement auprès des collectivités :
 - Pour le remplissage des matrices compta coûts + analyse des coûts réalisée par un bureau d'études. Cette mission est réalisée depuis 10 ans. Il avait été prévu pour développer l'autonomie des agents des CL à ce remplissage. Ce qui n'est pas encore le cas actuellement.
 - Accompagnement des adhérents pour contrat CITEO : contrat d'objectifs + leviers d'optimisation de la collecte permettant de s'assurer de l'obtention d'un critère de soutien à la performance.
 - Suivi exploitation de l'usine pris en charge dans le cadre du contrat de DSP avec Feniix (la dépense est entièrement couverte par Feniix dans le cadre du contrat de DSP).



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



III La cotisation 2023

Tel qu'annoncé ci-dessus, le Syndicat s'engage dans un programme pluriannuel (horizon fin de mandat 2026) de pilotage de la contribution à l'habitant.

Un engagement à la hauteur de la sobriété imposée par le contexte conjoncturel.

Un effort d'autant plus marqué qu'il est important de rappeler également que depuis un certain nombre d'année, la population totale servant de base au calcul de notre contribution - base Insee subit une décroissance qui pour 2023 est de l'ordre de 0.66%, soit – 2 469 habitants.

Un tarif de cotisation 2023 proposé à 3.69€.



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



IV Projet Budget Prévisionnel 2023

Compte tenu de toutes les projections et les arbitrages évoqués ci-dessus, nous vous proposons en projet de budget sur 2023 les principales lignes ci-après :

	PROJET DE BUDGET 2023		
		CHARGES	RECETTES
	Transit	850 000.00 €	850 000.00
Ordures ménagères	Transport	875 000.00 €	875 000.00
	Traitement	12 800 000.00 €	12 800 000.00
	TOTAL 3T	14 525 000.00 €	14 525 000.00
	Collecte et transport+ Tri	4 650 000.00 €	4 650 000.00
Collecte sélective	Refus tri	682 500.00 €	682 500.00
	Conteneurs	167 500.00 €	167 500.00
	Soutien Citeo +REPRISES + Ecofolio	9 150 000.00 €	9 150 000.00
	TOTAL CS	14 650 000.00 €	14 650 000.00
	Amiante	38 600.00 €	38 600.00
	Bois c	35 000.00 €	35 000.00
	DDS	440 000.00 €	440 000.00
	Huisseries	390 000.00 €	390 000.00
	Plâtre	670 000.00 €	670 000.00
EWY and have DED	Plastiques durs	21 000.00 €	21 000.00
Filières hors REP	Plastiques souple	14 000.00 €	14 000.00
	Polysthyrene	62 950.00 €	62 950.00
	Huiles minérales	- €	-
	Huiles alimentaires	12 600.00 €	12 600.00
	Bois Egger	34 000.00 €	34 000.00
	Bois NSG	180 000.00 €	180 000.00
	SOUS TOTAL HORS REP	1 898 150.00 €	1 898 150.00
	DEEE	305 000.00 €	305 000.00
	DDS	55 000.00 €	55 000.00
	Meubles	370 000.00 €	370 000.00
	Atelier du peintre	2 800.00 €	2 800.00
	Jouets	8 500.00 €	8 500.00
_	Articles bricolage et jardins	- €	-
Filières REP	Piles	4 500.00 €	4 500.00
Tilleles KLI	Articles sports et loisirs	- €	-
	Articles bricolage et jardins motirisés	- €	-
	Textile	- €	-
	PMCB	- €	-
_	SOUS TOTAL REP	730 000.00 €	730 000.00
	SOUS TOTAL FILIERES	2 628 150.00 €	2 628 150.00
sous	TOTAL DECHETS	31 803 150.00 €	31 803 150.00
Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique	Déploiement	236 700.00 €	166 700.00
SOUS TOTAL OPTIMISATION ET STRATEGIE		236 700.00 €	166 700.00
	Frais de structure	347 000.00 €	25 800.00
	Charges de personnel	1 315 000.00 €	25 000.00
Frais GENERAUX Syndicat	Indemnités élus	65 000.00 €	
	Etudes et accompagnements adhérents	98 000.00 €	72 000.00
	Autres	- €	1 772 200.00
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX		1 825 000.00 €	1 895 000.00
тот	AL GENERAL	33 864 850.00 €	33 864 850.00



Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Les projections et montants affichés ci-dessus ont été construits sur la base du prévisionnel de production de tonnages communiqué par les adhérents. Il sera intégré au budget primitif un coefficient d'ajustement budgétaire en cas de production au-delà de la production prévisionnelle.

Afin de rendre complet le budget primitif, seront également rajoutés les dépenses et recettes de fonctionnement et annexes (virement de crédit, amortissement, FCTVA) ainsi que celles relatives aux investissements.

VI Tarifs 2023

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Évodia. Ce principe de refacturation à l'euro/l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2022-1069 du 1er.02.2022) conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.



Envoyé en préfecture le 07/03/2023 Envoyé en prefecture le 07/03/2023

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

	Grille tarifaire 2023		
	Tarif /an/hab.		Evolution
Cotisation à l'habitant	Facturation au trimestre	3.69 €	0.00%
	Tarifs TTC/tonne		Evolution
	Transitage	10.50 €	2.94%
	Transport	11.00 €	6.80%
Ordures Ménagères	Traitement OM & GO		
	Total T.T.T		
	Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)	200.00 €	0.00%
	Acides	1 416.25 €	0.00%
	Aérosols	1 869.45 €	0.00%
	Bases	1 416.25 €	0.00%
	Comburants	2 175.36 €	0.00%
	Condensateurs au PCB - collecte	1 210.00 €	0.00%
	Condensateurs au PCB - traitement	2 112.00 €	0.00%
	Emballages vides et matériaux souillés	991.38 €	0.00%
	Shingle	742.50 €	0.00%
	Filtres à huile	532.51 €	0.00%
District Differe	Médicaments	838.42 €	0.00%
Déchets Diffus	Phytosanitaire	2 175.36 €	0.00%
Spécifique Révision au 01/04/2023	Produits de laboratoire	1 529.55 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Produits non identifiés	895.07 €	0.00%
euro	Peintures et pâteux	759.11 €	0.00%
Cuio	Solvants	679.80 €	0.00%
	Thermomètres au mercure	20 394.00 €	0.00%
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0.62 €	0.00%
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	113.00 €	0.00%
	Droctations on faifigues our DCD	Facturation à	
	Prestations spécifiques sur BSD	l'euro-l'euro	0.00%
	Forfaits gestion administrative non-conformités :		
	EcoDDS	63.30 €	-33.33%
	Marché Départemental	105.50 €	11.11%
	Non-conformité acide picrique	611.90 €	0.00%
	Collecte et traitement des huiles minérales	- €	0.00%
Huiles	Recettes Reprise huiles végétales (reversements) Revision au 30/06/2023	280.00 €	0.00%
	Frais traitement huiles végétales polluées	60.50 €	0.00%
	Frais de remplacement contenant détérioré (par contenant)	30.00 €	0.00%

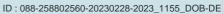




Grille tarifaire 2023

Grille tarriaire 2023			
	Tarifs TTC/tonne		Evolution
	Reprise Egger (reversements)	17.00 €	0.00,0
Bois	Reprise Norske Skog Golbey (reversements)	15.00 €	200.00%
Dois	Facturation bois C (Suez + Aubry transport)	Facturation à l'euro-l'euro	0.00%
Plâtre	Regroupement/Transport/Valorisation des bornes	175.01 €	6.35%
Révision au 01/06/2023	Massification et traitement des bennes	98.18 €	6.36%
Facturation à l'euro- l'euro	Traitement des déchêts non plâtre	120.73 €	15.59%
	Regroupement, massification, transport et valorisation des		
Huisseries	huisseries vrac	118.16 €	-1.28%
Révision au 01/04/2023	Mise à disposition de benne de substitution	4.22 €	0.00%
Facturation à l'euro- l'euro	Mise à disposition et collecte sur déchèterie de contenants spécifiques	126.60 €	0.00%
reuro	Regroupement, massification, transport et valorisation des	120.00 €	0.0070
	huisseries chant	84.40 €	-5.66%
	Fourniture Big Bag petit	10.95 €	-8.44%
Conditionnement et	Fourniture Big Bag grand	14.44 €	-8.36%
collecte de l'amiante	Fourniture Bodybenne	119.51 €	-8.35%
Révision au 01/05/2023 Facturation à l'euro-	Collecte (t/km)	0.84 €	-9.25%
l'euro	Dépose, échange, retrait benne 20 m3 (par km)	2.70 €	-7.51%
reuro	Location mensuelle benne 20 m3	54.78 €	-8.36%
Amiante	Traitement site de Saint Louis	88.00 €	-2.91%
	Traitement des plastiques durs	55.00 €	0.00%
Plastiques durs	Campagne de caractérisation	100.00 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Traitement des refus de tri de petites tailles	150.00 €	0.00%
l'euro	Mise en balles	Facturation à	
		l'euro-l'euro	
Plastiques Souples	Tri du Plastique souple	75.00 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Traitement des refus de tri par incinération (transport compris)	150.00 €	0.00%
l'euro	Forfait pour une caractérisation	100.00 €	0.00%
PSE	Tri du PSE	135.00 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Traitement des refus de tri par incinération (transport compris)	150.00 €	0.00%
l'euro	Forfait pour une caractérisation	100.00 €	0.00%
	Atelier du peintre	Reversement au réel	0.00%
Nouvelles Filières REP	Jouets	Reversement au réel	0.00%
	Articles bricolage et jardins	Reversement au réel	0.00%
	Piles	Reversement au réel	0.00%





	Grille tarifaire 2023		
	Tarifs TTC/tonne		Evolution
	Vidage du verre	45.27 €	2.17%
	Tri des bennes papiers	41.40 €	5.88%
	Transfert/Tri cartons	47.81 €	5.13%
	Tri des bennes/JRM	56.92 €	6.15%
	Tri du Multi-matériaux	171.94 €	6.15%
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	58.58 €	1.81%
Collecte Séparative	Transfert/Transport pour le porte à porte	28.12 €	19.45%
Collecte Separative	Forfait de caractérisation	1.20 €	0.00%
		Au réel sur le T4, tenant	
	Traitement des refus de tri	compte de la répartition des	(1 (1/10/
		éxutoires de traitement	
	Selon outils proposés :		
Communication	Forfait animation territoriale	25 €/heure	0.00%
	Pour adhérents	35 €/heure	0.00%
	Animation "Man entraprise záro dách sta"	155 €/demi-	
	Animation "Mon entreprise zéro déchets"	journée	3.33%

Projet de délibération :

Après en avoir délibéré, il est proposé au Comité Syndical :

- ✓ De voter les tarifs 2023.
- ✓ Pour les 3T:
- Selon la proposition tarifaire « classique » à 137.50 €/tonne
- Selon l'alternative proposée d'une facturation différenciée à 131 €/tonne incluant une régularisation de fin de période au tarif de 9 €/tonne complémentaire pour les tonnes supérieures aux objectifs définis, soit 140€/tonne.

Reposant sur une mobilisation et en engagement collectif à travers :

- 1 défi citoyen ;
- 1 objectif commun;
- 1 engagement politique départemental;
- 1 contrat d'objectifs avec chaque adhérent ;
- Des messages/actions de communications communs et partagés ;
- Un suivi assuré auprès des collectivités et des habitants.
- ✓ La cotisation 2023 à 3.69 €/habitant.





Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 088-258802560-20230228-2023_1155_DOB-DE

Délibération

Suite à la présentation du plan de répartition et des orientations budgétaires pour l'année 2023, après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

✓ Prendre acte de la tenue d'un débat.

Fait et délibéré en séance, Pour extrait certifié conforme Le Président, Patrick LAGARDE

